

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

Convocation : 06/01/2022
Affichage compte rendu : 18/01/2022
Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 31 SECRETAIRE : Madame FRETY

L'an deux mille vingt deux, le douze janvier à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Nabihha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Brigitte CHECCHINI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Nabihha LAOUADI

Monsieur Cyril MATHEY a donné procuration à Madame Laurence FRETY

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Monsieur le maire demande à l'administration de procéder à l'appel.

Présents : 31 - Procurations : 4

Monsieur le maire propose Madame FRETY comme secrétaire de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité.

En introduction de séance, monsieur le maire procède à l'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux en date du 7 octobre et du 17 décembre 2021 à l'unanimité.

N°1

DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur LONOCE ; Madame DIOP
; Monsieur SEMARI ; Madame CHECCHINI

**3 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE DONNER délégation à Monsieur Mohamed Boudjellaba, maire, pour les décisions figurant à la présente délibération ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par les agents visés à l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, agissant par délégation du maire, c'est-à-dire le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur des services techniques et les responsables de services communaux.

N°2

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur LONOCE ; Madame DIOP
; Monsieur SEMARI ; Madame CHECCHINI

**3 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'ADOPTER le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

N°3

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR

**8 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE FIXER le montant de l'indemnité du maire à 88,70% du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à titre indicatif 3450 euros brut ;
- DE DIRE que cette indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ou de la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

N°4

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR

**8 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE DIRE que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est de 354 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à titre indicatif de 13 768,48 euros brut (90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le maire et 33 % pour chacun des 8 adjoints, soit 264 %).
- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au maire à 22,6% du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à titre indicatif de 879 euros brut ;
- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux délégués à 4,97 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à titre indicatif de 193 euros brut ;
- DE DIRE que ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ou de la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- D'ANNEXER à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

N°5

MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR

**8 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Madame CHARNAY ; Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ;
Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ; Monsieur SEMARI ;
Madame CHECCHINI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE DIRE que les indemnités de fonction octroyées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués sont majorées de 15 % ;
- DE DIRE que les indemnités de fonction au maire et aux adjoints sont majorées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur soit 110 % pour le maire et 44 % pour les adjoints au maire de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'ANNEXER à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

N°6

FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 30 VOIX POUR

**5 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Madame CHARNAY ; Monsieur LONOCE ; Madame DIOP ;
Monsieur SEMARI ; Madame CHECCHINI

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER des frais de représentation au maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle ;
- DE FIXER le montant de cette enveloppe à 5 000 euros ;
- DE DIRE que les frais de représentation du maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle et sous réserve de l'inscription des crédits ;
- DE DIRE que la présente délibération s'applique à l'exercice budgétaire 2022 et aux exercices suivants sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la commune.

N°7

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'AUTORISER le remboursement des frais de séjour, de transport et d'aide à la personne, engagés par les élus municipaux dans les conditions ci-dessus ;
- DE FIXER à 100 % des tarifs maximaux prévus par arrêtés ministériels, les taux de remboursement des frais de séjour et de transport ;
- DE FIXER à 100 % le remboursement des frais d'aide à la personne, dans la limite du montant par heure du salaire minimum de croissance.

N°8

AVANTAGES EN NATURE - VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR,
3 VOIX CONTRE**

Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE METTRE A DISPOSITION un véhicule de service aux personnes listées dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- DE METTRE A DISPOSITION un véhicule de fonction aux personnes listées dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus.

N°9

RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET RESPECT DES 1 607 HEURES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 27 VOIX POUR**

5 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur LONOCE ; Madame DIOP
; Monsieur SEMARI ; Madame CHECCHINI

**3 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE SUPPRIMER tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1 607 heures dans les conditions rappelées ci-avant ;

- D'APPROUVER les cycles de travail mentionnés ci-dessus mis en place au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'APPROUVER le règlement du temps de travail joint à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2022.

N°10

RÈGLEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'ABROGER le règlement du Compte Épargne Temps pris par délibération en date du 14 décembre 2009 ;
- D'APPROUVER le règlement du Compte Épargne Temps pour les agents municipaux tel que présenté et annexé à la présente délibération.

N°11

CHARTRE DU TÉLÉTRAVAIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la charte du télétravail qui fixe les règles de mise en œuvre du télétravail pour les agents municipaux, telle que présentée et annexée à la présente délibération.

N°12

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE FIXER le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 16, soit :
 - 8 membres élus par le conseil municipal
 - 8 membres nommés par le maire.

N°13

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DECLARER élus Mme Françoise Batut, Mme Dalila Allali, Mme Florence Meridji, Mme Nabihha Laouadi, M. Jean-Yves Caballero, Mme Sabine Ruton, Mme Delphine Paillot, Mme Françoise Diop en tant que représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Givors.

N°14

FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE FIXER pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres les conditions de dépôt susvisées.

N°15

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DECLARER les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Titulaires	Suppléants
Nabihha Laouadi	Martine Sylvestre
Robert Jouve	Josiane Bonnet
Laurence Fréty	Audrey Claustre-Pennetier
Zafer Demiral	Jean-Yves Caballero
Ali Séhari	Jonathan Lonoce

N°16

FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE FIXER pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, les conditions de dépôt susvisées.

N°17

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DECLARER les membres de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

Titulaires	Suppléants
Alipio Vitorio	Martine Sylvestre
Nabiha Laouadi	Audrey Pennetier-Claustre
Zafer Demiral	Robert Jouve
Laurence Fréty	Jean-Pierre Guénon
Ali Séhari	/

N°18

CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'INSTITUER la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- DE FIXER à 12 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, soit 8 représentants du conseil municipal et 4 représentants d'associations locales ;
- DE DESIGNER ci-après les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en tant que représentants du conseil municipal :

Titulaires	Suppléants
Françoise Batut	Robert Jouve
Josiane Bonnet	Audrey Pennetier-Claustre
Jean-Pierre Guénon	Laurence Fréty
Thomas Kunesch	Sabine Ruton
Martine Sylvestre	Florence Meridji
Isabelle Fernandes	Delphine Paillot
Jonathan Lonoce	Ali Séhari
Fabrice Riva	Edwige Moioli

- DE NOMMER ci-après les représentants des associations locales :

Les Maillons du Rhône

Ma main dans la tienne

Le Mouvement national de lutte pour l'environnement

Givors cœur de ville

- DE CHARGER, par délégation, monsieur le maire de saisir la commission consultative, pour avis, sur les projets énumérés à l'article L1413-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°19

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU GIER RHODANIEN (SYGR)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Alipio Vitorio (Titulaire) et Monsieur Cyril Mathey (Suppléant) pour le représenter au sein du Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

N°20

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT DE GESTION DES ENERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERLY)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Alipio Vitorio (Titulaire) et Madame Isabelle Fernandes (Suppléante) pour le représenter au sein du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLY).

N°21

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Cyril Mathey (Titulaire) et Madame Pennetier-Claustre (Suppléante) pour le représenter au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON (SMAGGA).

Arrivée de Nathalie BODARD.

N°22

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT RHODANIEN DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Gaël Bon (Titulaire) et Monsieur Azdine Mermouri (Suppléant) pour le représenter au sein du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC).

N°23

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Azdine Mermouri et Monsieur Gaël Bon (Titulaires) et Monsieur Thomas Kunesch et Madame Zafer Demiral (Suppléants), pour le représenter au sein du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV).

N°24

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GIVORS MÉTROPOLE (SAGIM)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Mohamed Boudjellaba pour assurer la représentation de la ville de Givors au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la SAGIM ;
- DE DESIGNER M. Mohamed Boudjellaba, M. Robert Jouve, M. Jean-Pierre Guénon, Mme Nabihha Laouadi, Mme Dalila Allali, Mme Laurence Fréty et Mme Zafer Demiral en qualité de représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SAGIM ;
- D'AUTORISER ces représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le conseil d'administration.

N°25

PROPOSITION DE CENSEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAGIM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE PROPOSER Madame Christiane Charnay en qualité de censeur n°1 et Monsieur Fabrice Riva en qualité de censeur n°2, conseillers municipaux au sein du conseil d'administration de la SAGIM.

N°26

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Cyril Mathey (Titulaire) et Madame Josiane Bonnet (Suppléante) pour le représenter au sein du syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat.

N°27

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GIVORS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA MÉTROPOLE DE LYON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Mohamed Boudjellaba au siège de titulaire, Madame Laurence Fréty au siège de suppléant 1 et Monsieur Robert Jouve au siège de suppléant 2 pour représenter la commune de Givors au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre les communes et la Métropole de Lyon.

N°28

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER les représentants suivants :

Structures	Représentants
Edouard HERRIOT	Le maire ou son représentant + Martine Sylvestre
Presqu'île	Le maire ou son représentant + Grégory d'Angelo
Simone VEIL	Le maire ou son représentant + Delphine Paillot
Paul LANGEVIN	Le maire ou son représentant + Tarik Kheddache
Henri WALLON	Le maire ou son représentant + Benjamin Alligant
Joliot CURIE	Le maire ou son représentant + Isabelle Fernandes

Romain ROLLAND	Le maire ou son représentant + Dalila Allali
Louise MICHEL	Le maire ou son représentant + Florence Meridji
Jacques DUCLOS	Le maire ou son représentant + Audrey Pennetier-Claustre
Elsa TRIOLET	Le maire ou son représentant + Nabiha Laouadi
Jean JAURES	Le maire ou son représentant + Sabine Ruton
LIAUTHAUD	Le maire ou son représentant + Cyril Mathey
Joliot CURIE	Le maire ou son représentant + Isabelle Fernandes
Paul LANGEVIN	Le maire ou son représentant + Zafer Demiral
Romain ROLLAND	Le maire ou son représentant + Dalila Allali
Louise MICHEL	Le maire ou son représentant + Florence Meridji
Jacques DUCLOS	Le maire ou son représentant + Audrey Pennetier-Claustre
Gabriel PERI	Le maire ou son représentant + Nabiha Laouadi
Paul VALLON	Nabiha Laouadi et Azdine Mermouri
Lucie AUBRAC	Delphine Paillot et Azdine Mermouri
Lycée professionnel Daniel CASANOVA	Foued Rahmouni et Azdine Mermouri
Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO	Foued Rahmouni et Azdine Mermouri

N°29

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'INSTITUT EDUCATIF THÉRAPEUTIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE LA CRISTALLERIE (ITEP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Madame Martine Sylvestre pour représenter la commune de Givors au sein de l'Institut Éducatif Thérapeutique Et Pédagogique (ITEP) de la Cristallerie.

N°30

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Foued Rahmouni en qualité de représentant n°1 et Monsieur Loïc Mezik en qualité de représentant n°2 pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration des centres sociaux de Givors.

N°31

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER M. Foued Rahmouni, Mme Dalila Allali, M. Grégory d'Angelo, Mme Sabine Ruton et M. Tarik Kheddache (Titulaires) et Mme Zafer Demiral, Mme Isabelle Fernandes, Mme Audrey Pennetier-Claustre, M. Thomas Kunesch et M. Cyril Mathey (Suppléants) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA).

N°32

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Foued Rahmouni (Titulaire) et Monsieur Grégory d'Angelo (Suppléant) pour le représenter au sein de la commission d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N°33

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Madame Nabiha Laouadi (Titulaire) et Monsieur Foued Rahmouni (Suppléant) pour le représenter au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

N°34

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Foued Rahmouni (Titulaire) et Monsieur Jean-Yves Caballero (Suppléant) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

N°35

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DÉSIGNER Monsieur Grégory d'Angelo comme correspondant défense.

N°36

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC ALLIADE HABITAT POUR LA RÉNOVATION DU LOCAL COLLECTIF RÉSIDENTIEL JEAN MOULIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière ci-jointe entre la ville et Alliade Habitat relative à la rénovation du local collectif résidentiel Jean Moulin sis allée Jean Moulin à Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire quant à sa mise en œuvre en lien avec Alliade Habitat ;
- DE PREVOIR l'inscription au budget prévisionnel 2022 des crédits nécessaires au chapitre 204.

N°37

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LYON ET DU SUD-EST, RELATIVES À LA FOURRIÈRE DES ANIMAUX EN DIVAGATION, LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS ET DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR**

3 NE PRENNENT PAS PART AU Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD
VOTE

DÉCIDE

- D'APPROUVER les conventions suivantes en lien avec la Société Protectrice des Animaux, à savoir :
 - Convention de fourrière pour les années 2022 et 2023,
 - Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune,
 - Partenariat « Maltraitance animale » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer lesdites conventions et plus généralement à faire le nécessaire à leur mise en œuvre.

N°38

**FIXATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS AUX ACTIVITÉS,
ANIMATIONS ET LOCATIONS DE SALLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les conditions d'annulation et de remboursement précitées ;
- DE DIRE que ces conditions d'annulation remplacent toutes conditions préalablement fixées ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder aux remboursements des usagers remplissant les conditions sus-visées ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune au chapitre 65.

N°39

VŒU CONTRE L'ÉLARGISSEMENT DE L'A46 SUD

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 32 VOIX POUR,
3 VOIX CONTRE** Monsieur RIVA ; Madame MOIOLI ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE S'OPPOSER à la poursuite du projet d'élargissement de l'A46 Sud entre Ternay et Manissieux ;
- DE S'OPPOSER à tout projet visant à l'élargissement du pont de Givors (A47) ;
- DE DEMANDER la couverture de l'A47 dans la traversée de Givors ;
- D'EXIGER l'organisation d'un véritable débat public concernant l'avenir des mobilités sur le bassin de vie entourant le noeud « Givors-Ternay » ;
- DE DEMANDER que la priorité soit mise sur le développement des alternatives à la voiture plutôt que la création de nouvelles infrastructures routières ;
- D'EXIGER que le territoire ne soit plus considéré comme la variable d'ajustement du désengorgement du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Levée de la séance à 21h20.